

N° VILLE\_2025DC134

**OBJET : MARCHES PUBLICS - N°2420TT02 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GYMNASE  
DES TAILLIS - AVENANT 02**

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 2020\_DL053 du conseil municipal du 25 mai 2020, portant délégation du conseil municipal au maire,

**VU** le code de la commande publique et notamment les articles L.2194-1 et R.2194-8,

**VU** la délibération 2025\_DL043 du conseil municipal en date du 27 mars 2025 portant modification du règlement intérieur sur les marchés publics,

**VU** la décision n°VILLE\_2024DC318 du 21/12/2024 autorisant la signature du marché public,

**CONSIDÉRANT** que la commune a décidé de procéder à des travaux de construction d'un gymnase au stade des Taillis à Corbas,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de procéder à l'ajout de prestations supplémentaires en cours d'exécution,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient par voie d'avenant 02, d'acter ces modifications dans le cadre du marché 2420TGT « TRAVAUX CONSTRUCTION D'UN GYMNASE AU STADE DES TAILLIS A CORBAS – lot 02 - GROS ŒUVRE»

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : De conclure, avec la société PEIX domiciliée 61 route de Lyon 69960 Corbas, un avenant 02 actant la modification suivante :

- Travaux d'adaptation techniques en plus et moins-values : Isolant pied de longrine partie gymnase selon devis PEIX n° 250314 en date du 27/05/2025 .

La moins-value engendrée par cet avenant est de - 2 181,90 € HT (2 618,28 € TTC).

Il correspond à - 0,76 % du montant initial du marché public ( compris avenant 01).

Nouveau montant du marché : 284 198,31 € HT soit 341 037,97 € TTC.

Les autres conditions du marché restent inchangées.

**ARTICLE 2** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS  
AVENANT N°02 <sup>1</sup>

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Mairie de Corbas – Place Charles Jocteur – 69 960 CORBAS  
Tél 04.72.90.03.00 – Fax : 04.72.90.98.37  
Profil acheteur Ville : <http://marchespublics.grandlyon.com/>

B - Identification du titulaire du marché public

PEIX  
61 ROUTE DE LYON - 69 960 CORBAS  
SIRET : 384 150 512 00026

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:  
CONSTRUCTION D'UN GYMNASE AU STADE DES TAILLIS A CORBAS – LOT 02 GROS ŒUVRE
- Date de la notification du marché public : 25/11/2024
- Durée d'exécution du marché public : 205 JOURS
- Montant initial du marché public : 286 380,21€ HT (343 656,26€ TTC) , taux de TVA 20 %
- Montant du marché public compris avenant n°1 :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 289 640,28€
  - Montant TTC : 347 568,34€

D - Objet de l'avenant

Modification(s) introduite(s) par le présent avenant :

• Elles répondent à un besoin lié à des prestations supplémentaires devenues nécessaires au sens de l'article R. 2194-2 du code sus visé.

• Les modifications contractuelles ci-dessous exposées dans le cadre du marché respectent les conditions réglementaires spécifiées à l'article R. 2194-7 du code sus visé. En effet, le marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ne sont pas substantielles au sens où : Elles n'introduisent pas des conditions qui, si elles avaient été incluses dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage d'opérateurs économiques ou permis l'admission d'autres opérateurs économiques ou permis le choix d'une offre autre que celle retenue ; Elles ne modifient pas l'équilibre économique du marché en faveur du titulaire d'une manière qui n'était pas prévue dans le marché initial ; Elles ne modifient pas considérablement l'objet du marché ; Et elles n'ont pas pour effet de remplacer le titulaire initial par un nouveau titulaire.

Dans le cadre de l'exécution du marché de travaux considéré, diverses adaptations techniques sont nécessaires compte tenu de l'avancée et du déroulement des prestations considérées :

#### Travaux en plus-value

- Fourniture et mise en place d'un isolant TMS de 80mm en pied de longrine partie gymnase

Montant : 1 532,30€ HT

#### **Sous-total travaux en plus-value**

**1 532,30€ HT**

#### Travaux en moins-value

- Appuis débordant

Montant : -1 716,70€ HT

- Protection étanche par système d'étanchéité liquide sur casquette

Montant : -1 997,50€ HT

#### **Sous-total travaux en moins-value**

**- 3 714,20€ HT**

Ainsi l'incidence financière globale du présent avenant est de - 2 181,90€ HT, soit - 2 618,28€ TTC.

#### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

*(Cocher la case correspondante.)*

Non

Oui

#### Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : - 2 181,90€
- Montant TTC : - 2 618,28€
- % d'écart introduit par l'avenant : - 0,75%

#### Nouveau montant du marché public (y compris avenants 1 & 2) :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 287 458,38€
- Montant TTC : 344 950,06 €

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
PAYEN Florent, Directeur	Corbas le 3 juin 2025	Entreprise PEIX S.A.S. 61, route de Lyon 69960 CORBAS Tél. 04 72 904 904 Fax 04 72 904 900 Siret 384 150 512 0002® APE 4120 B

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

A : ....., le .....

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le



ID : 069-216902734-20250620-VILLE\_2025DC134-AU